



REGLEMENT DE SELECTION POUR L'EQUIPE DE FRANCE FFPTC

Ce règlement a pour but de fixer les modalités de sélection des membres de l'équipe de FRANCE FFPTC qui représenteront notre PAYS et notre FEDERATION lors des championnats internationaux. En plus des performances sportives, tout musher sélectionné participant aux courses de championnat FISTC se doit d'avoir un comportement exemplaire tant au niveau sportif, qu'éthique. Il doit avoir un comportement digne et respectueux envers les organisateurs, les autres concurrents (fair-play) et les chiens. Le bien-être animal doit être une priorité pour le musher.

Tout manquement à ces obligations sera sanctionné par le sélectionneur et pourra selon les dispositions être examiné par le comité fédéral et éventuellement par la commission de discipline sportive (cf. tableau des sanctions).

En cas de faute grave avérée, le comité avec avis du sélectionneur, pourra refuser l'intégration dans l'équipe de France FFPTC au contrevenant pour la saison en cours ou l'année suivante si les faits se sont déroulés après ou pendant les championnats FISTC. Le comité reverra sa position au bout d'une année selon le comportement du musher concerné.

Ce refus pourra également s'appliquer aux sélectionnés d'office : Champions de France FFPTC et/ou Médaillés d'or des derniers championnats FISTC.

La sélection, dénommée POOL France, sera répartie en deux équipes :

- Equipe A (inscription prise en charge par la fédération)
- Equipe B (inscription à la charge du musher, remboursée si celui-ci monte sur le podium à la hauteur de :
 - Médaille d'or 100 % du montant de l'inscription
 - Médaille d'argent 75 % du montant de l'inscription
 - Médaille de bronze 50 % du montant de l'inscription)

Les contraintes budgétaires font que seules les inscriptions de l'équipe A sont prises en charge intégralement par la fédération et ce aussi longtemps que la trésorerie le permettra.

Le nombre de compétiteurs sera défini annuellement par le comité, en fonction du budget et en accord avec le sélectionneur au plus tard lors de la dernière réunion d'avant saison.

Tous les mushers, y compris les sélectionnés d'office, souhaitant intégrer l'équipe de France FFPTC doivent se rapprocher du sélectionneur fédéral, en lui adressant une demande écrite (courrier ou courriel) avant le 30 septembre de la saison en cours pour la sélection kart et avant le 31 décembre pour la saison neige. Seul le sélectionneur fera son choix en fonction des résultats, du respect du bien-être animal et du comportement du musher.

Vous trouverez le formulaire de demande à remplir dans la rubrique SPORT / sélection équipe de France du site de la FFPTC.

Le sélectionneur travaillera conjointement avec son adjoint et le directeur technique fédéral afin de préparer au mieux la sélection en équipe de France FFPTC. La décision finale revient au sélectionneur. La liste de l'équipe de France FFPTC sera soumise au président de la FFPTC pour validation avant d'être transmise à la FISTC.

Seul le sélectionneur de l'équipe de France peut autoriser un musher français à participer aux championnats de la FISTC. Aucune autorisation autre que la sienne, même à titre exceptionnel, ne peut être accordée par quiconque à un musher de la FFPTC pour participer aux championnats de la FISTC en tant que membre de l'équipe de France.

Une fois la sélection validée, aucune modification ni changement de catégorie ne sera possible sans l'aval du sélectionneur.

- **CRITERES DE SELECTION :**

Présélectionné d'office

Equipe A :

Le champion FISTC en titre est présélectionné systématiquement dans la catégorie où il a été médaillé l'année précédente.

Le champion de France FFPTC en titre est présélectionné systématiquement dans la catégorie où il a été médaillé l'année précédente.

Les mushers présélectionnés d'office devront participer à 1 course avant le championnat FISTC. Aucune course hors FFPTC ne sera retenue comme référence de sélection.

Ils devront participer au championnat de France FFPTC même si celui-ci se déroule après le Championnat FISTC de la saison en cours. En cas d'absence, seules des raisons majeures et dument justifiées (validées par le sélectionneur) seront admises. Un justificatif sera demandé. En cas de manquement à cette obligation, la qualité de sélectionné sera retirée au musher et il pourra être exclu de l'équipe de France de la saison en cours ou de la suivante.

Si les championnats FISTC et FFPTC ne pouvaient se dérouler pendant une saison, les présélectionnés d'office perdront leur droit pour la saison suivante et devront faire le parcours de sélection initial.

En cas de changement de catégorie d'âge, le concurrent perd le droit à la présélection d'office sauf si un junior est titré dans une catégorie devant les séniors (championnat FFPTC et/ou FISTC). Dans ce cas il gardera sa présélection d'office.

Création de la catégorie « Espoir » : Tous les mushers mineurs en conformité avec le règlement FISTC sont susceptibles d'être retenus pour faire partie de la sélection en équipe de France. La catégorie Espoir intégrera l'équipe A.

Equipe B :

La sélection sera basée sur les résultats obtenus lors des courses précédant le Championnat FISTC. Le musher devra être classé dans les 130 % de la moyenne des trois premiers, et devra participer à au moins 30% (arrondi à l'inférieur) des courses précédant le championnat FISTC.

Aucune course hors FFPTC ne sera retenue comme référence de sélection.

Le musher devra participer au championnat de France FFPTC même si celui-ci se déroule après le Championnat FISTC. En cas d'absence, seules des raisons majeures et dûment justifiées (validées par le sélectionneur) seront admises. Un justificatif sera demandé. En cas de manquement à cette obligation, la qualité de sélectionné sera retirée au musher et il pourra être exclu de l'équipe de France FFPTC de la saison en cours ou de la suivante.

- **OBLIGATIONS DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE FRANCE FFPTC**

Sur les sites de course de la FFPTC

Le port de la tenue de l'équipe de France est souhaité sur toutes les courses et obligatoire sur les championnats FFPTC lors de vos déplacements sur le site et sur le podium.

Inutile de la porter lorsque le musher s'occupe de ses chiens afin de garder une tenue propre.

Avoir une attitude digne et respectueuse, ne pas agresser, même oralement, les officiels et les autres concurrents. Respecter le sélectionneur et ses adversaires. Respecter le bien-être animal.

Les attitudes indignes, irrespectueuses, et agressives peuvent entraîner la non-sélection dans l'équipe de France FFPTC.

Sur le site des championnats de la FISTC

Le port de la tenue de l'équipe de France est obligatoire lors de vos déplacements sur le site et sur le podium, ainsi qu'aux cérémonies d'ouverture et de fermeture des championnats. Nous représentons notre pays.

Inutile de la porter lorsque le musher s'occupe de ses chiens afin de garder une tenue propre.

Cette tenue ne devra pas présenter d'autres signes (logo, sponsor) que ceux autorisés par la fédération.

Le musher devra participer à la cérémonie officielle d'ouverture des championnats ainsi qu'à celle de la clôture après la remise des médailles.

Avoir une attitude digne et respectueuse, ne pas agresser, même oralement, les officiels et les autres concurrents. Respecter le sélectionneur et ses adversaires. Respecter le bien-être animal. Respecter sa nation et son équipe

Afin de respecter le repos et le calme des participants, des membres de l'équipe de France FFPTC et des autres nations, il est interdit aux arrivants nocturnes (22h00 – 7h00) de sortir leurs chiens en arrivant sur les lieux de course. Pour les mêmes raisons, aucun chien ne sera autorisé à la stake-out après 22h00 et avant 7h00 le matin. L'utilisation de groupes électrogènes, ou de tout autre dispositif produisant une nuisance sonore est interdite après 22h00 et avant 7h00 le matin. Les handlers et accompagnateurs seront sous la responsabilité du musher qu'ils accompagnent.

Des vérifications seront effectuées et des sanctions seront prises. Tout musher ayant une attitude indigne, irrespectueuse et agressive sera immédiatement exclu pour le reste de la compétition. Cela pourra également remettre en question la sélection pour la saison suivante ainsi qu'une radiation de l'équipe de France FFPTC et déclencher une procédure disciplinaire suivant la gravité des faits.

Documents nécessaires :

Pour faire partie de l'équipe de France, les mushers FFPTC doivent obligatoirement avoir en leur possession :

- Une licence FISTC délivrée par la FFPTC.
- Le passeport FISTC de chacun des chiens composant son attelage en course. Pour cela il faut avoir des chiens confirmés ou autorisés par un juge spécialiste de la race à la S.C.C, selon des critères bien précis (monorchidie, manqué de dents, mauvais port de fouet, craintif, hors standard, poids etc...). Le passeport ne peut être délivré que par la personne en charge des dossiers.
- CHIP LIST : liste des chiens composant l'attelage en course uniquement. Il s'agit d'un document demandé par la FISTC. Il devra être rempli informatiquement pour faciliter sa lisibilité. Un exemplaire devra être remis au sélectionneur avant son départ pour le championnat et une autre sera remis à la FISTC lors du contrôle vétérinaire des chiens (en principe le jeudi, veille du premier jour de la course).

Lors de ce contrôle, le musher devra aussi présenter les DOCUMENTS ORIGINAUX de tous les chiens qui composent son attelage :

- Passeport FISTC de chaque chien
- Pedigree original de chaque chien
- Carte d'identification de chaque chien (carte Icad originale) à jour
- Passeport de vaccination européen à jour

Avant de partir pour l'étranger, le musher est tenu de se renseigner sur les conditions sanitaires en vigueur dans le pays où il se rendra ainsi que les pays traversés pour arriver à destination. (Chaque pays ayant sa réglementation sanitaire).

Tableau des sanctions

Motifs de sanction	Circonstances	Transmission	Conséquences
Faute simple	En cas de non-respect du règlement en vigueur.	Sera transmis à l'oral le jour J et par écrit à l'intéressé à la suite de l'évènement sportif	1 ^{er} avertissement
Récidive faute simple	En cas de non-respect du règlement en vigueur. 2 ^{ème} avertissement sur la compétition.	Sera transmis à l'oral le jour J et par écrit à l'intéressé à la suite de l'évènement sportif	Remboursement des frais engagés par la fédération. Perte du droit à la présélection d'office.
Faute grave	En cas de non-respect du règlement en vigueur. Pouvant nuire à l'intégrité de l'équipe de France.	Sera transmis à l'oral le jour J et par écrit à l'intéressé à la suite de l'évènement sportif	Exclusion immédiate de l'équipe de France sur décision du sélectionneur. Remboursement des frais engagés par la fédération. Non-participation à la prochaine sélection de l'équipe de France.
Faute très grave	En cas de non-respect du règlement en vigueur. Pouvant nuire au bien-être animal et à la FFPTC.	Sera transmis à l'oral le jour J et par écrit à l'intéressé à la suite de l'évènement sportif Transmission au comité.	Exclusion sur le champ de l'équipe de France sur décision du sélectionneur. Remboursement des frais engagés par la fédération. L'Exclusion de plus d'une sélection sera déterminée après examen des faits par le comité, voire saisie de la commission de discipline.

Le sélectionneur reste à l'écoute du musher pour toutes informations ou questions éventuelles qu'il pourrait se poser. N'hésitez pas à le contacter.

Sélectionné(e) pour le championnat FISTC.....

Qui se déroulera à Les

J'accepte ce règlement et m'engage à le respecter en tous points

Fait en double exemplaire, leà.....

Nom et prénom

Signature

Règlement à retourner, complété, paraphé et signé au sélectionneur par courrier ou courriel